



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 mars 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADÉ représentante de M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS  
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADÉ  
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE  
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :  
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004  
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour : 2004-03-4 Budget 2004 du Grand Parc**

Avis favorable de la commission Administration générale – finances - personnel

Avis favorable du bureau du 15 mars 2004

- M. PANCHER**, rapporteur donne lecture de la délibération.

Il résulte des dispositions de l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales que la communauté de communes du Grand Parc doit adopter son budget avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 15 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants,

Dans un contexte de déploiement opérationnel des compétences confiées au Grand Parc par les communes membres, le budget 2004, s'appuie, conformément aux engagements, sur une stabilité des taux de la fiscalité directe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. précise que le budget primitif 2004 est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.
2. adopte le budget primitif 2004 joint en annexe dont les montant globaux par section sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 534 480	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	789 140
012 CHARGES DE PERSONNEL	702 069	73 IMPOTS ET TAXES	12 400 909
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 007 474	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 355 223
66 CHARGE FINANCIERE	23 000		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	210 090		
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0		
022 DEPENSES IMPREVUES	53 000		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 159		
002 RESULTAT REPORTE	0		
<b>TOTAL</b>	<b>14 545 272</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 545 272</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	48 200	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 159
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	380 230	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	55 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	415 000	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0
		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	563 181
		28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	210 090
<b>TOTAL</b>	<b>843 430</b>	<b>TOTAL</b>	<b>843 430</b>

M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Et par délégation,



**Pascal GUEANT**  
Directeur général des services

